PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 OCTOBRE 2016

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue le 16 octobre 2016, à la Mercerie, 72800 Savigné-sous-le-Lude.

Sont présents: Marie Descamps-Orblin, Lucile Garcia, Florence Garreau, Martine Gensollen, Laetitia Gorius Corniquet, Vincent Jannot, Sandrine Keskin, Magali Kuboyama, Céline Masson, Christine Mauneau, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Bernadette Guénou, Guy Despont, Bruno de Gassart, Sylvie Laurenson et Nina Piederrière

Les adhérents présents ou représentés sont au nombre de 17 au total.

Magali Kuboyama, trésorière de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.

Le président Philippe Quillien ouvre la séance à 9h30 en rappelant l'ordre du jour approuvé par le bureau pour cette assemblée générale annuelle.

I. DÉLIBÉRATIONS

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2015

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents aujourd'hui. Il propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2015 est approuvé par 14 voix et donne lieu à 3 abstentions.

2 Rapport moral du président

(1) Philippe commence par donner et commenter quelques chiffres.

À la veille de cette AG, il y avait 57 adhérents, plus Laetitia. Les stages de Philippe devraient entraîner une quinzaine d'adhésions d'ici la fin de l'année et celui organisé par Lucile en novembre 6-7 adhésions.

À Watsu France, le nombre des praticiens certifiés s'élève à 10 (voir plaquette distribuée lors du salon) avec 4 praticiennes qui ne figurent pas sur notre site internet parce qu'elles n'ont pas de bassin ou d'activité justifiant le paiement de leur redevance. Deux nouvelles praticiennes devraient nous rejoindre en 2017.

Depuis l'exclusion de Xavier Boisson, 25-30 formations par an se déroulent sous l'égide de Watsu France. 11 stages auront lieu au dernier trimestre 2016. Watsu France continue d'accueillir des formateurs extérieurs comme Arjana Brunschwiler (Watsu 3) et Shinzo Fujimaki (shiatsu).

L'année dernière, les statuts ont été modifiés afin de pouvoir intégrer Valérie Gaillard, enseignante de Jahara, au plénum des formateurs. Compte tenu de sa récente installation au Portugal, elle n'a pas de projet de stage à ce jour, et en tout état de cause, n'a pas encore adhéré à Watsu France.

Enfin, environ 13 000 euros se trouvent dans les comptes de l'association, ce qui cette année encore lui confère une marge de manœuvre financière.

(2) Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Philippe rappelle que l'ancien site de Watsu France (<u>www.watsu-france.org</u>) reste le mieux référencé malgré son archaïsme. En raison de l'obligation de recourir à un webmestre indien avec qui le dialogue est devenu au fil des ans presque impossible, un **nouveau site** <u>www.watsu-france.fr</u> a été lancé en utilisant 1&1 vers

lequel devrait être redirigé le trafic de l'ancien site. La nouvelle formule permet de modifier de manière autonome et facile non seulement le contenu, mais aussi la structure et la mise en forme du site. Les mises à jour sont effectuées directement par le président ou la secrétaire.

En ce qui concerne **les salons**, nous avions décidé lors de la précédente AG de participer au salon Zen, ce qui a été fait au début du mois, pour la troisième fois depuis la création de l'association.

En réponse à plusieurs questions, des précisions sont apportées sur cette question inscrite dans les questions diverses.

Il est toujours difficile d'évaluer l'impact de la participation à un salon. Le public s'avère plus approprié que celui du salon Bien-être, médecines douces et thalasso auquel Watsu France a également participé une fois.

Le dernier salon Zen a été également l'occasion de rencontrer le président du syndicat national du shiatsu professionnel ou les représentants de deux sociétés d'assurances – Médinat et Amavie – qui nous ont proposé un pack praticien de Watsu.

En réponse à la question d'un adhérent, Philippe rappelle que l'**assurance MAIF** couvre les étudiants contre le risque dommages corporels, y compris pendant les séances d'entraînement. En revanche, les lieux ne sont pas assurés. En ce qui concerne les formations, seuls sont assurés les bassins ayant fait l'objet d'un signalement préalable à la MAIF.

Lucile évoque la tenue d'un salon Bien-être dans le Tarn, à Graulhet : le Salon « Air et Eau ».

Philippe souhaite qu'une **réflexion** soit menée **sur la poursuite de la participation à des salons**. En effet, leur organisation repose pour l'essentiel sur trois personnes, parfois quatre. La mobilisation pendant cinq voire six jours (avec l'installation) peut s'avérer fatigante. Par ailleurs, l'opération n'est pas neutre financièrement.

La question se pose notamment de savoir si la publication d'annonces publicitaires dans certaines revues comme *Esprit Yoga* ne serait pas plus fructueuse.

Philippe signale à ce propos deux articles parus cette année, dans *Nord Pas-de-Calais Matin* le 16 septembre 2016 et... *Gala* au mois d'avril 2016!

Par ailleurs, des journalistes de la télévision sont régulièrement intéressés par des reportages sur le Watsu. Or le problème est qu'il n'y a pas actuellement à Paris un bassin disponible pour filmer.

(3) Fonctionnement de Watsu France.

La composition du **bureau** de l'association a été modifiée l'année dernière. Sylvie, qui occupait la fonction de trésorière depuis la création de l'association en 2008 avait souhaité mettre fin à son mandat. Elle a été remplacée par Magali Kuboyama à qui nous devons les beaux camemberts figurant dans le dossier.

Au cours de l'année écoulée, le **comité directeur** s'est réuni plusieurs fois de manière électronique, via Skype, ou physique. Dans l'ensemble, les décisions ont été unanimes.

Philippe indique que Nina ayant souhaité démissionner du Comité Directeur, un appel au volontariat sera effectué au cours de l'assemblée générale.

Le **plénum des formateurs** s'est déclaré favorable à l'arrivée de Valérie Gaillard. Tout assistant peut également intégrer le plenum. Par ailleurs, un membre du CD a la possibilité de participer à chaque réunion du plénum avec voix délibérative.

Philippe rappelle enfin que Watsu France est la seule association de Watsu qui réunit les étudiants et les formateurs et dont le fonctionnement s'avère démocratique.

En réponse à la question d'un adhérent, il précise que tout organisme de formation peut homologuer des cours spécifiques. En ce qui concerne Watsu France, c'est le cas du « Souffle de l'eau », enseigné par Georges, et du « Watsu 1 à la loupe » dispensés par Georges et Philippe. Un cours intitulé « Le Watsu des cinq éléments » fait actuellement l'objet d'une demande d'homologation.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3 Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

La trésorière, Magali Kuboyama, appelle à vérifier le tableau récapitulatif de la comptabilité dans le dossier remis à chaque adhérent et elle donne quelques précisions.

Le solde du compte courant présentait un solde positif de 900 euros à la fin de l'année 2015, ce qui s'avérait une situation confortable. Il n'est pas certain que le solde du compte courant présente un solde positif à la fin de 2016, les années « de salon » n'étant généralement pas bénéficiaires.

En 2015, les mouvements du compte courant comportent essentiellement des frais de fonctionnement, des adhésions et redevances.

Pour l'année 2016, les dépenses prévisionnelles sont estimées à 3 500 euros.

Au 1^{er} avril 2016, la trésorerie représentait un montant de 11 800 euros.

Philippe rappelle que le site nouveau site va coûter plus cher que l'ancien (500 à 600 euros par an environ).

Vincent Jannot pose la question de l'argent qui dort sur le livret et souligne l'intérêt d'un budget prévisionnel.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

AU 31/12/2014:

Eurocompte : 1074,94€Livret : 12640,52€

Au 31/12/2015:

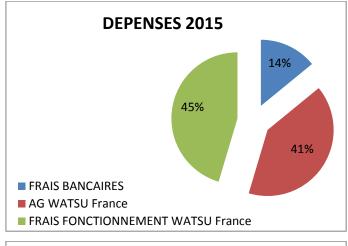
➤ Eurocompte : 514,82€➤ Livret : 14261,38€

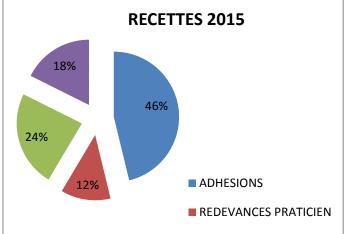
- ✓ Solde positif de l'exercice de l'année 2015 : 1439,88€
- ✓ 2000€ transférés sur le livret en 2015

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS BANCAIRES	196,53	ADHESIONS: 2014 : 1 2015 : 70 2016:1	1310
AG WATSU France	565,28	7 REDEVANCES PRATICIEN	350
FRAIS FONCTIONNEMENT WATSU France (courriers, internet, assurances,		3 REDEVANCES FORMATEURS	675
WABA, etc)		PROVISIONS POUR AG	500
Total	1 395,12 €		2 835,00 €

AU 04/10/2016:

Eurocompte : 1203,02€Livret : 11811,38€





4 Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Le président rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu). Ces montants n'ont pas évolué depuis la création de Watsu France.

Le maintien du montant de ces cotisations est adopté à l'unanimité.

5 Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur et complété par la Charte relative à l'organisation des cours

Huit ans après la création de Watsu France, les règles relatives à l'organisation des cours figurent dans des documents dispersés tels que le règlement intérieur (adopté par le comité directeur et validé par l'assemblée générale), mais aussi différentes décisions du comité directeur et/ou du plénum des formateurs qui sont d'un accès moins facile.

Dans la perspective de favoriser l'intégration des nouveaux formateurs et/ou organisateurs, le comité directeur a décidé de réunir, en les simplifiant, les règles essentielles dans un document unique. Cette Charte qui a été adoptée par le CD le 26 mars 2016 vise également à rendre plus fluide l'application de ces règles.

Philippe invite les participants de l'AG à prendre connaissance de la charte qui figure dans le dossier de l'AG.

Sur la proposition de Sandrine, il est convenu de rendre plus clair l'**article 3** relatif aux mentions devant figurer dans le bulletin d'inscription à un cours : le 2^e alinéa sera scindé et la mention relative au montant de l'adhésion figurera dans un alinéa spécifique. Après cette modification, l'article comprendra quatre alinéas.

L'**article 4** de la charte fixe les conditions d'adhésion des étudiants participant à des stages organisés sous l'égide de Watsu France.

Tous les stages ayant lieu en France doivent donner lieu à adhésion. Par ailleurs, les étudiants de nationalité française effectuant un stage à l'étranger doivent également adhérer par l'intermédiaire de l'enseignant.

Il conviendrait de trouver une formulation qui prenne en compte le cas où l'organisateur du stage à l'étranger n'intervienne pas comme enseignant (exemple des stages de shiatsu de Shinzo organisés par Georges).

Un débat s'instaure ensuite à propos de la position de Georges qui ne fait pas systématiquement adhérer ses stagiaires français alors que ses stages suisses figurent sur le site de Watsu France

Certains participants proposent que la plaquette ainsi que le lien vers le site soient systématiquement adressés à l'occasion de l'adhésion. Philippe explique que l'outil qui a servi à l'élaboration de la plaquette (Vistaprint) ne permet pas de disposer d'un PDF diffusable (le PDF est barré d'une mention Brouillon de façon à empêcher son impression dans une autre imprimerie). Il serait nécessaire d'étudier la question de la confection d'un scan de très bonne qualité de la plaquette.

L'article 5 de la charte traite des tarifs de l'enseignement et des séances données par les professionnels. Il fixe un tarif horaire minimum par personne de 10 euros mais pas de tarif maximum. En ce qui concerne le tarif maximum des séances individuelles données lors des stages, il est passé de 35 à 50 euros dans un souci de réalisme.

Le débat revient sur la question des moyens de contrôle du déroulement des stages en relation avec les adhésions.

La question se pose de renoncer à la règle de l'adhésion pour les stages à l'étranger. Mais cette idée paraît contradictoire avec la publicité dont ils bénéficient sur le site internet de Watsu France.

Un certain nombre participants estiment que la situation n'est pas saine.

Les modifications du règlement intérieur complété par la Charte relative à l'organisation des cours sont approuvées par 14 voix. 3 participants s'abstiennent.

6 Élection de nouveaux membres du comité directeur

Il est rappelé que le comité directeur comprend de cinq à neuf membres élus pour trois ans par l'assemblée générale. Le mécanisme de la voix prépondérante du président permet d'éviter le blocage du comité en cas de nombre pair. Il appartient entre autres au comité directeur d'élire chaque année les membres du bureau.

Le comité directeur élu à l'occasion de l'AG 2014 comprenait six membres : Bernadette Guénou, Magali Kuboyama, Sylvie Laurenson, Christine Mauneau, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.

À l'occasion de l'AG 2015, deux nouveaux membres ont été élus : Sandrine Keskin et Anne-Laure Piederrière (Nina).

Constatant que ses nombreux déplacements et séjours à l'étranger ne lui permettent pas d'exercer son mandat, Nina a préféré démissionner.

En conséquence Philippe précise que deux sièges peuvent, le cas échéant, être pourvus pour une année.

Aucun candidat ne s'étant présenté, le comité directeur en reste à sept membres tel que précisé ci-dessus.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

1 Bilan de notre participation au salon Zen d'octobre 2016

Se reporter au compte rendu des délibérations ci-dessus.

2 Perspectives du nouveau site internet de Watsu France

Se reporter au compte rendu des délibérations ci-dessus.

III. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant, en l'absence de questions diverses, épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h15.

Philippe Quillien, Président de Watsu France Hélène Tanguy Secrétaire de Watsu France